

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or

**Nombre de membres :**

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 32

**Date de convocation :**

04/12/2024

**Date de publication  
de la convocation :**

04/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 10 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M.DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - M. MERGEY Dominique - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - M. FREGONESE Ludovic - M.VENTO Romain - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

**Absent excusé :** M. CADOUOT Christian

**Absents excusés et représentés :** M. RACLOT Frédéric (procuration à M.LONCHAMPT Samuel) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. BLUME Pierre) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - M.BAUDOUIN Ludovic (procuration à M. DELATTRE André) - Mme SCANZI Justine (procuration à M. BASSOLEIL Hervé) - M. PAJOT Frédéric (procuration à M.STURM Yves)

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**PERSONNEL MUNICIPAL - Modification du tableau des effectifs - Création et suppression d'emplois**

**Suppression d'emplois :**

GRADE SUPPRIMÉ	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET	NBRE D'EMPLOIS SUPPRIMÉS
Educateur de jeunes enfants	A	35h	01/01/2025	1
Animateur pal 1 <sup>ère</sup> cl	B	35h	01/01/2025	1
Agent de maîtrise	C	35 h	01/01/2025	1
Agent de maîtrise ppal	C	35 h	01/01/2025	1
Adjoint technique	C	35h	01/01/2025	2
Adjoint administratif	C	35 h	01/01/2025	1
Adjoint administratif pal. 1 <sup>ère</sup> cl	C	35 h	01/01/2025	1

Création d'emplois :

SERVICE	GRADE CRÉÉ	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
FAMILLES ET PARENTALITES	Attaché	A	35 h	01/01/2025
MULTI ACCUEIL	Educateur jeunes enfants cl exceptionnelle	A	35h	01/01/2025
FINANCES	Rédacteur pal 2 <sup>ème</sup> classe	B	35 h	01/01/2025
SERVICES TECHNIQUES	Technicien pal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35 h	01/01/2025
INFORMATIQUE	Technicien	B	35 h	01/01/2025
CULTURE/EVENEMENTIEL	Agent de maîtrise ppal	C	35 h	01/01/2025
POLICE MUNICIPALE	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35 h	01/01/2025
ENTRETIEN	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35 h	01/01/2025

Recrutement d'un agent pour un contrat « activité accessoire » :  
(renouvellement)

Vu la loi n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la Fonction Publique Territoriale,

SERVICE	GRADE	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET	DURÉE
Direction Culture - Évènementiel	Professeur d'enseignement artistique	A	17H50	01/01/2025	1 an

Vu la présentation de ces dossiers à la commission PÔLE RESSOURCES du 27 novembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-MODIFIE** le tableau des effectifs, en supprimant les emplois suivants :

- 1 animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

**DIT** que ces décisions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**-MODIFIE** le tableau des effectifs, en créant, selon les conditions ci-dessus définies, les emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché à temps complet,
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants cl exceptionnelle à temps complet,
- 1 emploi de rédacteur pal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 emploi de technicien pal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi de technicien à temps complet
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**DIT** que ces décisions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**-MODIFIE** le tableau des effectifs, en créant, selon les conditions ci-dessus définies, l'emploi suivant :

◦ 1 emploi de professeur d'enseignement artistique à temps non complet pour une durée de 1 an,

**DIT** que cette décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**-INSCRIT** les crédits prévus à cet effet au budget,

**-DONNE** à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 10 décembre 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

  
Guillaume RUET



  
Romain VENTO